



Pays fléchois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET DU CADRE DE VIE

SERVICE GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations)

TEL : 02 43 48 66 00

LA FLECHE, le 22 avril 2021

Madame July DESSEAUX
Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
Unité REMA – Service Eau Environnement
19, Bd Paixhans – CS 10013
72042 Le mans cédex 9

Dossier suivi par Léa BAROU- Poste 2115

l.barou@cc-paysflechois.fr

Nos réf : L/NGC/JCB/LB/2021/16

Objet : Dépôt officiel du dossier d'autorisations réglementaires Argance et Guéroncin
PJ : Dossier de déclaration environnementale, Déclaration d'Intérêt Général et annexes

Madame la cheffe d'unité,

En 2017, une étude préalable a été réalisée sur le bassin versant du Guéroncin (maîtrise d'ouvrage - Ville de La Flèche) et une étude a été réalisée sur le bassin versant de l'Argance (maîtrise d'ouvrage - Syndicat Intercommunal de l'Argance).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays fléchois possède la compétence GEMAPI et œuvre à sa mise en place.

Le bassin versant du Guéroncin se situe entièrement sur la Communauté de communes du Pays fléchois. Par contre, celui de l'Argance se situe sur le territoire de trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté de communes du Pays fléchois (Villaines-sous-Malicorne, Crosmières, La Chapelle-d'Aligné), la Communauté de communes du Pays sabolien (Le Bailleul) et du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (Durtal).

Afin de pouvoir gérer le bassin versant de l'Argance, les trois EPCI ont signé le 20 avril 2021 une convention d'Entente intercommunautaire désignant la Communauté de communes du Pays fléchois comme l'unique maître d'ouvrage pour le dépôt des dossiers d'autorisations réglementaires et la mise en œuvre des études et du programme d'actions.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les programmes d'actions validés par les élus, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier d'autorisations réglementaires (déclaration environnementale et Déclaration d'Intérêt Général) pour ces deux bassins versants.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame la cheffe d'unité, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Nadine GRELET-CERTENAIS

Par délégation,
Le Vice-Président,
M. Jean-Claude BOIZIAU